

DECLARATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE DONNEES OUVERTES

Janvier 2017

Contexte Nationale

La norme ITIE 2016 met un accent sur l'ouverture des données et vise à rendre les données numériques accessibles à tous sans restriction sur le droit d'accès et de réutilisation.

Ainsi, conformément à la "Politique en matière de données ouvertes" et à "l'exigence 7" de la Norme ITIE 2016, le Conseil National - ITIE devra « Convenir d'une politique claire en matière d'accessibilité, de diffusion et de réutilisation de données ITIE. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à publier leurs données ITIE en faisant appel à une licence libre et gratuite et à informer les utilisateurs que ces données pourront être utilisées sans autorisation préalable. »

Au niveau national, la Côte d'Ivoire a adhéré au "Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP)" en Juillet 2015 et a élaboré un plan d'actions qui prend en compte la gouvernance des ressources naturelles. A travers la promotion d'une plus grande transparence de l'Etat, une plus forte participation des citoyens et une collaboration plus efficace entre les différents acteurs de la société, l'OGP vise à améliorer la gouvernance des pays membres et les rendre plus ouverts et responsables. Elle vise à obtenir des engagements concrets des pays en matière de gouvernance ouverte et suppose une utilisation large des outils numériques ainsi que l'ouverture des données publiques (Open Data ou données ouvertes).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions sur la "Propriété Réelle", le CN-ITIE s'engage à développer, en collaboration avec les structures compétentes, des outils fiables pour la collecte systématique et pour la diffusion des informations et un accès libre aux informations.

Ainsi, le Conseil National ITIE s'engage à élaborer une directive sur la gouvernance des données ouvertes mais surtout à initier des rencontres de concertation avec les entités déclarantes et les initiatives existantes sur les données ouvertes en Côte d'Ivoire à partir du premier trimestre 2017. Le Conseil National ITIE s'engage également, au regard des objectifs de l'usage des données ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, à convenir des procédures de collecte régulière et de diffusion ouvertes en insérant dans son plan de travail ITIE, les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la "politique de données ouvertes".

OBJECTIF DU CONSEIL NATIONAL – ITIE

Les objectifs visés par le Conseil National – ITIE dans la mise en œuvre de la politique de données ouvertes sont les suivants :

- a) Contribuer à une orientation du système gouvernemental vers l'usage par défaut de ces données ouvertes en conformité avec les lois ivoiriennes et les Normes internationales dans la publication des données collectées pour les différents sites administratifs ;
- b) Permettre un accès libre à des données ouvertes et susciter une réutilisation de ces données ; ce qui revêt une grande valeur pour la société et l'économie ;
- c) Stimuler le débat public et contribuer à une meilleure transparence et gouvernance des ressources extractives.

USAGE DES DONNEES OUVERTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN COTE D'IVOIRE

Dans le cadre de l'usage des données ouvertes, le Conseil National ITIE se charge de :

- Orienter le système de publication des différents sites des entités gouvernementales vers cet usage ;
- Veiller à ce que les données soient entièrement décrites, afin que leurs utilisateurs soient suffisamment informés des forces et faiblesses, des limitations analytiques et des exigences sécuritaires de ces données ainsi que de leurs processus de traitement ;
- Veiller à ce que les données ITIE sur les exercices soient publiées le plus tôt que possible (Précédent de moins un an et demi l'exercice courant) afin de permettre aux utilisateurs des données ouvertes d'envoyer à temps des retours d'information, puis tirer des leçons afin que les données ouvertes répondent aux meilleures normes de qualité ;
- Veiller à une publication des données sous des formats considérés comme ouverte sur le site web du CN-ITIE permettant aux utilisateurs de ces données de les obtenir librement et de les réutiliser facilement ;
- Organiser des échanges d'expériences afin de partager les compétences et expérience techniques avec d'autres pays afin de maximiser le potentiel de données ouvertes ;
- Encourager les parties prenantes ou intéressées telles que les développeurs d'applications et des organisations de la société civile engagées dans la promotion des données ouvertes à tirer parti des données ouvertes.

ETAT DES LIEUX ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE DONNEES OUVERTES

Le CN-ITIE dispose d'un site web afin de publier et rendre accessible les données. Les données ITIE sont publiées chaque année dans le rapport de Conciliation ITIE.

Aussi, le CN-ITIE se charge de collecter auprès des acteurs concernés ces données et informations qui sont généralement en format (pdf) non exploitable et réutilisable selon les principes directeurs de l'accès aux données.

En effet, la politique de données ouvertes repose sur des principes directeurs notamment:

1. « **Données Accessible** » qui doit être compris dans le sens de « disponible en ligne ». Cela signifie que les données sont immédiatement disponibles en ligne ou disponibles en continu, et ce, gratuitement (sans frais pour les utilisateurs).
2. « **Données Exploitable et Réutilisables** » : Les données sont exploitables par un processus informatique et sont structurées pour permettre un traitement automatisé. Les données exploitables sont publiées dans au moins un format ouvert et ne nécessitent aucun logiciel spécifique pour être exploitées (les formats pdf ne sont pas exploitables).
3. « **Données Publiques et Non-discriminatoires** » signifient que les données sont accessibles à tous, librement et à tout moment sans justification ou identification préalable. Les données doivent donc rester en permanence accessibles, soit en ligne ou dans les archives, en respectant la publication originale

Il faut noter que la présente politique ne s'appliquera pas de manière rétroactive. La politique sur les données ouvertes pourra seulement garantir l'accessibilité aux données pour les prochains rapports ITIE en Côte d'Ivoire.

La présente politique entre en application dès son adoption par le Secrétariat International de l'ITIE, conformément au plan de mise en œuvre ci-dessous.

III. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES DONNEES OUVERTES

Le CN-ITIE propose un plan en vue de la mise en œuvre de la politique de l'ouverture des données :

Le présent plan de mise en œuvre de la politique des données ouvertes entre en application dès son adoption par le Secrétariat International de l'ITIE.

La totalité des données ayant à ce jour un degré d'ouverture doivent être effectivement rendus publics pour le 31 décembre 2017.

N	Mesures ou actions	Résultats attendus	Activités						Structures responsables
				2017				2018	
				T 1	T 2	T 3	T 4		
1	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL								
1.1	Elaboration, Discussion, d'une directive sur la gouvernance des données et Elaboration la Charte des relations entre parties prenantes	Stratégie et choix sur la gouvernance des données à court, moyen et long terme approuvé par le CN-ITIE La stratégie de gouvernance des données comprend une charte de collaboration entre les parties prenantes impliquées	Réunions du CN-ITIE avec les parties prenantes impliquées ; Réunions du CN-ITIE Elaborer une étude						CN-ITIE Consultants
1.2	Etude pour identification des restrictions juridiques et/ ou administratives associées à l'accès, publication et la réutilisation des données	Les priorités nationales et les engagements/ législations adéquats en matière de données ouvertes sont identifiées Les restrictions juridiques et/ou administratives sont identifiées	- Réunions et consultations Réunions de validations						CN-ITIE Partenaires Consultants
2	RENFORCEMENT DE CAPACITES								
2.1	Ateliers et des séminaires de sensibilisation sur les données ouvertes à destination des administrations publiques et des entreprises privées du secteur extractif	La compréhension des parties prenantes est améliorée la qualité des données collectées améliorée dans les Rapports ITIE 2016 et 2017	Organiser un atelier						CN-ITIE Consultant
2.2	Organiser un atelier sur la Création d'une liste des formats ouverts	Les parties prenantes ont une bonne compréhension des aspects techniques et des options de formats retenus par le CN-ITIE et les autres parties prenantes	Organiser un atelier de formation						CN-ITIE Consultant Partenaires

N	Mesures ou actions	Résultats attendus	Activités						Structures responsables
				2017				2018	
				T 1	T 2	T 3	T 4		
2.3	Organiser un voyage pour l'échange d'expérience dans les pays avancés en matière de données ouvertes	Le CN ITIE bénéficie des bonnes pratiques en matière de données ouvertes	Organiser un voyage dans les pays plus avancés en matière de données ouvertes						CN-ITIE Partenaires
3	COLLECTE ET DIVULGATION DES DONNEES								
3.1	Etude sur l'identification des besoins des parties prenantes, la faisabilité technique (définition de l'étendue des données à publier, identification des utilisateurs potentiels, précision de la manière de citer la source des données,	<p>L'étendue des données à publier est définie</p> <p>Les utilisateurs potentiels sont identifiés,</p> <p>La manière de citer la source des données est précisée,</p> <p>La régularité des publications est définie au regard des contraintes</p> <p>Les contraintes et la Faisabilité technique de la politique de données ouvertes étudiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser avec les différentes parties prenantes - Elaborer une étude sur la faisabilité et les couts - Organiser un atelier de discussion et de validation de l'étude 						CN – ITIE Partenaires
3.4	Etablissement de l'inventaire exhaustif des données collectées	L'ensemble des données collectées considérées comme ouvertes sont identifiées	<p>Réunions avec les parties prenantes</p> <p>Atelier de discussion et de validation sur la collecte des données</p> <p>Mise place du dispositif de collecte des données</p>						CN-ITIE Consultant
3.6	Œuvrer pour l'intégration de la politique de données ouvertes dans le plan d'actions du Conseil National et pour l'intégration de données ouvertes ITIE dans le système gouvernemental en CI	Divulgateion des données sous format de données ouverte selon les standards Internationaux	- Intégration du projet de la politique de données ouverte dans le plan d'action du CN-ITIE						CN-ITIE

N	Mesures ou actions	Résultats attendus	Activités						Structures responsables
				2017				2018	
				T1	T2	T3	T4		
4	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
4.1	Organiser des ateliers de sensibilisation des journalistes, de la société civile et des communautés locales sur la Politique de données ouvertes	Faire connaître les avantages la politique de données ouvertes	Organiser des ateliers de sensibilisation						CN-ITIE Partenaires

